



VENTE - LOCATION - GESTION

MONTANT DES HONORAIRES DE TRANSACTION CHARGE ACQUEREUR EN TTC.

Pour : tous locaux à usage d'habitation ou terrain à bâtir.
Appartements, maisons, terrains, commerces, garages.

<u>ASSIETTE</u>	<u>% TTC.</u>
Jusqu'à 50 000€	10% avec un minimum de 5 000€
Jusqu'à 100 000€	9% avec un minimum de 7 000€
Jusqu'à 150 000€	7% avec un minimum de 8 000€
Jusqu'à 250 000€	6% avec un minimum de 10 000€
Jusqu'à 400 000€	5% avec un minimum de 15 000€
Au-delà	4%

HONORAIRES LOCATION

(Décret N°2014-890 du 01/08/2014 Loi Alur)

Honoraires de visites, constitution de dossier et rédaction du bail :

- 10€ du mètre carré de surface habitable à la charge de chacune des parties.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux :

- 3€ par mètre carré de surface habitable à la charge de chacune des parties.

04 99 02 48 90

MARIANNE IMMOBILIER – 1 Quai Aspirant Herber – 34200 SETE
Email : davidimmobilier@hotmail.fr - www.marianneimmobilier.fr

SAS NDN au capital de 1 000 € RCS MONTPELLIER 788 479 806 CARTE PROF N° 2013/34/2701
Garantie CGAIM 120 000 € FAX +33 (0)499023296